

# Forme des travaux personnels de recherche

Manon Rosset



9<sup>e</sup> édition revue et corrigée

Octobre 2016



**Edition**

Institut de géographie et durabilité (IGD),  
Université de Lausanne

**Impression**

Centre de reprographie, Université de Lausanne

**Mise en page et graphisme**

Gaston Clivaz & Manon Rosset

**Illustration de couverture**

Nuage de mots-clés généré avec wordle.net

© 2016 - Université de Lausanne, IGD (première édition 2006)

## Table des matières

<b>Avant-propos</b>	<b>1</b>
<b>Indications générales pour la présentation du travail</b>	<b>2</b>
<b>Les références bibliographiques</b>	<b>4</b>
<b>Quelques règles générales</b>	<b>5</b>
<b>Formats de citation pour différents types de document</b>	<b>9</b>
Livre	9
Chapitre d'ouvrage collectif	10
Article de revue	10
Article de presse	11
Thèse non publiée	11
Thèse publiée sous forme électronique	11
Thèse publiée chez un éditeur	12
Mémoire de master ou de licence non publié	12
Mémoire de master ou de licence publié sous forme électronique	12
Actes de colloque	13
Document dont l'auteur est une institution ou une collectivité	13
Document académique	13
Billet de blog / page web	14
Wiki (Wikipédia inclus)	14
Texte législatif	14
Publication sur support électronique	15
Carte topographique	15
Carte géologique	15
Notice explicative (carte géologique)	15
<b>Les citations dans le texte</b>	<b>16</b>
<b>Définition</b>	<b>16</b>
<b>Droit d'auteur et citations</b>	<b>16</b>
<b>Règles générales relatives à l'insertion de citations directes dans le texte</b>	<b>17</b>
<b>Appels de citation</b>	<b>19</b>
<b>Références</b>	<b>22</b>



## Avant-propos

Ce document est largement commenté et utilisé dans le cadre des modules « Bibliographie » et « Zotero » du cours bloc « Préparation au projet de Travail de Bachelor ».

Avant de parcourir les pages qui suivent, vous êtes invités à consulter le **Code de déontologie en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses** établi par le Rectorat de l'Université de Lausanne (UNIL). Ce document est disponible sur le site web dédié à la prévention du plagiat à l'UNIL : <http://www.unil.ch/plagiat/home/menuinst/reglements-et-directives.html>

La présente brochure est accessible sous forme électronique depuis le site web de l'IGD : <http://www.unil.ch/igd/citer-ses-sources>



Après avoir installé une application de lecture de codes-barres sur votre smartphone ou sur votre tablette, il suffit de photographier ce **code QR** (Quick Response) pour accéder aux informations disponibles en ligne sur le site de l'IGD.

## Indications générales pour la présentation du travail

Page de titre

- Utiliser la page de titre type fournie pour chaque type de travail.

Corps du document

- Le choix de la police de caractères est libre. L'utilisation de polices excentriques est toutefois à éviter! Utiliser un interligne de 1,5.
- Laisser une marge de 3,5 cm à gauche pour les annotations.
- Le corps de texte et les notes de bas de page sont justifiés (alignés à droite et à gauche).
- Les pages sont numérotées en chiffres arabes.
- Les notes sont mises en bas de page ; leur numérotation s'effectue par chapitre.
- Inclure une table des matières et, si nécessaire, une table des illustrations (dessins, photos, cartes, graphiques...) et tableaux qui suivra la table des matières.
- Le texte des citations directes est impérativement en italique et placé entre guillemets français («...»). Lorsqu'une partie du texte cité est déjà en italique dans le texte d'origine, on le place entre guillemets anglais simples ('...').
- Les appels de citations et les références bibliographiques sont présentés selon la norme (style) recommandée par votre enseignant et/ou en usage dans votre discipline.
- La liste de références bibliographiques ne contient que les documents mentionnés dans le texte. Elle est placée à la fin du texte, avant les annexes.
- Imprimer votre texte en mode recto/verso.

- Les noms des associations ou institutions qui sont utilisés pour la première fois dans le texte sont écrits en toutes lettres suivis de l'acronyme entre parenthèses.

Nom complet

Acronyme

Ex. : Office fédéral de la statistique (OFS).

Par la suite seul l'acronyme est utilisé. Une liste des acronymes et/ou abréviations utilisés dans le texte peut aider le lecteur.

Pour les règles essentielles de la **typographie** vous pouvez vous référer au petit ouvrage suivant:

Boman, P., & Laucou, C. (2005). *La typographie cent règles*. Angers: Le Polygraphe.

## Tableaux et illustrations

Les tableaux et les illustrations insérés dans le texte doivent être numérotés en chiffres arabes selon leur ordre d'apparition et présentés avec un titre précis et concis. On indiquera clairement la source **en veillant à respecter le droit d'auteur**.

Exemples de références aux figures dans le texte :

- a) ... comme le montre la figure 2, la corrélation entre...
- b) ... le climat est continental (voir fig. 3).

Si l'illustration a été modifiée ou adaptée d'après une figure publiée, on l'indique entre parenthèses à la fin de la légende.

Exemple :

Fig. 5: Carte tectonique de la Greina (modifié d'après Commission Géologique Suisse, 1980).

Vous trouverez plus d'informations sur les formats d'insertion des sources dans le texte (appels de citation) dès la page 19.

## Les références bibliographiques

Tout travail scientifique nécessite la consultation et l'utilisation de nombreuses sources. On en dresse généralement la liste dans une bibliographie ou une liste de références bibliographiques<sup>1</sup>. La présentation de ces références répond à des normes mais il n'y a pas de règle absolue comme vous pourrez le constater au cours de vos lectures.

Dans ce document, nous vous présentons une version légèrement adaptée de la traduction française du style de citation défini par l'American Psychological Association (APA). Ce style, de type « auteur-date », est décrit dans le guide *Norme de présentation d'un travail de recherche* (Provost, Alain, Leroux, & Lussier, 2010) disponible à la Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne (BCUL). Ce style a l'avantage d'être disponible dans le répertoire de styles de l'outil de gestion de références bibliographiques Zotero (<http://www.zotero.org>) - dont nous vous recommandons fortement l'utilisation - sous l'appellation « American Psychological Association 6th edition (Provost) (French - Canada) ». Si vous rédigez votre travail en anglais, vous pourrez utiliser le style de citation APA original, qui fait partie des styles préinstallés dans Zotero. Il se nomme « American Psychological Association 6th edition ». Il est décrit dans l'ouvrage *Publication Manual of the American Psychological Association* (APA, 2010) également disponible à la BCUL.

<sup>1</sup> « Une bibliographie comporte le relevé de tous les ouvrages recensés sur un sujet donné lors de recherches documentaires approfondies [...]. En revanche, la liste de références bibliographiques' appelée généralement 'Références' ne contient que les documents mentionnés dans le texte qui la précède » (Piolat, 2002, p. 116).

En lisant les pages qui suivent, vous apprendrez à rédiger une liste de références bibliographiques conforme à ce style de citation, à intégrer des citations dans votre texte et à indiquer de quelles sources elles proviennent.



## Quelques règles générales

- Tous les types de documents (livres, articles de revues, articles de journaux, articles publiés uniquement sous forme électronique, pages de sites web...) sont présentés dans **une seule et même liste de références bibliographiques**. Le format de citation renseigne automatiquement le lecteur (avisé !) sur le type de document cité.

Seules **exceptions possibles**: les documents cartographiques (topographiques, géologiques...), les photographies aériennes, les actes législatifs et les sites web. Ces quatre catégories de sources peuvent faire l'objet de listes séparées présentées à la suite de la liste de références bibliographiques principale. On utilisera alors les sous-titres suivants:

1. **Sources cartographiques** (pour les cartes topographiques, géologiques...)
2. **Photographies aériennes**
3. **Actes législatifs et règlements** (pour les actes législatifs, documents officiels, règlements...)
4. **Webographie ou sites web** (uniquement pour les sites web à caractère général).

Il est recommandé de décrire brièvement le contenu des sites afin d'orienter le lecteur.

Exemple:

[http://www.unesco.org/water/index\\_fr.shtml](http://www.unesco.org/water/index_fr.shtml)

Le portail de l'eau de l'UNESCO avec ses programmes et les événements internationaux.

URL (**U**niform **R**esource **L**ocator)

Description

- Les références bibliographiques sont présentées par **ordre alphabétique du nom de famille de l'auteur** et dans l'**ordre croissant de la date de publication** (les documents les plus anciens apparaissent en premier). Lorsque les noms des auteurs sont partiellement identiques, c'est le nom le plus court qui précède le plus long dans la liste de références. Dans le cas de publications collectives, c'est l'ordre alphabétique du nom de famille du second auteur qui prévaut.

Exemple:

Reynard, E., & Lambiel, C. (2011)...  
Reynard, E., & Scapozza, C. (2006)...

Lorsqu'un auteur a écrit plusieurs ouvrages ou articles portant la même date de parution, on respecte l'ordre alphabétique du titre (on ne tient pas compte des articles - Le, La, Un, Une, etc.).

- Dans la liste de références, le **nom de famille** (simple ou composé) **de l'auteur précède toujours le prénom**. On ne mentionne que l'initiale du prénom suivie d'un point. Si l'auteur a plusieurs prénoms connus, il faut indiquer les initiales de tous ses prénoms.
- Si le nom de **l'auteur** comporte une **particule** (de, du, von...), la particule précède le nom (ex. : Da Cunha, A.). La première lettre de la particule est prise en considération, c'est elle qui détermine l'ordre d'apparition de la référence dans la liste.
- Dans la liste de références, pour un document comportant **jusqu'à sept auteurs, citer les noms de tous les auteurs**. S'il y a plus de sept auteurs, il faut abrégé la liste des auteurs et mettre trois points de suspension («...») après le sixième auteur et indiquer ensuite le nom du dernier auteur.

Exemple:

Reynard, E., Scapozza, C., Fontana, G., Regolini-Bissig, G., Lambiel, C., Martin, S., ... Perret, A.

- Les ouvrages co-écrits par un grand nombre d'auteurs sont en général coordonnés ou dirigés par une ou plusieurs personnes que l'on nomme « **éditeurs scientifiques** » ou « **directeurs de publication** ». Généralement, seuls leurs noms figurent sur la page de couverture. On précise leur statut en ajoutant entre parenthèses après leurs noms l'abréviation « éds » (pour éditeurs) ou « éd. » s'il n'y en a qu'un seul.

Exemple:

A. Da Cunha et L. Matthey ont coordonné la publication d'un livre intitulé *La ville et l'urbain: des savoirs émergents* publié aux Presses universitaires et polytechniques romandes. Si l'on cite cet ouvrage dans une liste de références, on précisera le statut d'éditeurs scientifiques d'A. Da Cunha et de L. Matthey en faisant suivre leurs noms de la mention « éds » placée entre parenthèses -> Da Cunha, A., & Matthey, L. (éds). (2008). *La ville...*

- Si l'auteur est une **collectivité** ou une **institution**, il convient d'écrire son nom en entier.
- Lorsqu'il n'est **pas possible d'identifier l'auteur** d'un document, on débute la référence par le titre. C'est alors le premier terme significatif du titre qui conditionne l'ordre d'apparition dans la liste de références bibliographiques.
- Indiquer toujours la **date de publication** de la version du document utilisé. Pour les documents en cours de publication, utiliser le terme « sous presse » et pour ceux qui ne possèdent pas de date de publication, utiliser l'abréviation « s.d. » qui signifie sans date. Lorsqu'il s'agit d'un document réédité, indiquer la date de la réédition et mentionner la date de la publication originale tout à la fin de la référence entre parenthèse comme suit: (Ouvrage original publié en 1922).

**En fonction du type de document**, mentionner:

- a) pour les livres et les articles de revues  
> l'année (ex.: 2008);
- b) pour les magazines  
> l'année et le mois (ex.: 2008, janvier);
- c) pour les journaux  
> l'année, le jour et le mois (ex.: 2008, 3 janvier).

- Le **titre doit toujours figurer en entier** (sous-titre y compris). Le sous-titre est séparé du titre par un point ou par deux points (ex.: *Enjeux du développement urbain durable: transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance*).
- Si le **siège social** de la **maison d'édition** se situe dans plusieurs villes, il suffit d'indiquer la première.

Les précisions inutiles telles que « Éditeur », « Éditions », « Inc. », « Publishers », « Co. »... éventuellement accolées au nom de la maison d'édition ne doivent pas être intégrées dans la référence. On conserve par contre les termes « Presses », « Books » ou « Press » qui font partie intégrante du nom de l'éditeur (ex.: Presses polytechniques et universitaires romandes ou Oxford University Press).

Lorsqu'un ouvrage est publié par plusieurs maisons d'édition, on sépare les lieux des maisons d'édition par une barre oblique, de même que les noms des maisons d'éditions.

Exemple:

Schuler, M., Dessemontet, P., Jemelin, C., Jarne, A., Pasche, N., & Haug, W. (2007). *Atlas des räumlichen Wandels der Schweiz / Atlas des mutations spatiales de la Suisse*. Neuchâtel / Zürich: Office fédéral de la statistique / Neue Zürcher Zeitung.

Attention: le nom de la **maison d'édition** ne doit pas être confondu avec le nom de la **collection** (ex.: « Que sais-je ? » est le titre d'une collection éditée par les « Presses universitaires de France »).

- Les **références bibliographiques** sont formulées **dans la langue du manuscrit** sauf pour les auteurs, titres, maisons d'édition et villes des éditeurs, qui ne doivent pas être traduits.

## Formats de citation pour différents types de documents

Les formats de citation varient en fonction du type de document que l'on souhaite référencer. Le format de citation d'un article ne sera - par exemple - pas identique à celui d'un livre. Vous trouverez ci-après une liste des principaux types de documents accompagnés de leurs formats de citation respectifs.

La présentation de la section qui suit s'inspire du livre suivant : Piolat, A. (2002). *La recherche documentaire. Manuel à l'usage des étudiants, doctorants et jeunes chercheurs*. Marseille: Solal. Vous trouverez dans cet ouvrage - si nécessaire - des informations très détaillées sur tous les éléments constitutifs d'une référence bibliographique pour chaque type de document.

### Livre

Auteur, A. (date). *Titre du livre*. Ville: Editeur.

Mougenot, C. (2011). *Raconter le paysage de la recherche*. Versailles: Quae.

#### Astuce Zotero

En insérant «2002» dans le champ «Date» et «{:original-date: 1962}» dans le champ «Extra» et en sélectionnant le style APA (Provost), vous obtiendrez la référence suivante : Carson, R. (2002). *Silent Spring*. Boston: Houghton Mifflin. (Ouvrage original publié en 1962).

L'indication du nombre de pages n'est pas requise dans le style APA.

S'il s'agit d'une réédition, il faut indiquer la date de publication originale à la fin de la référence entre parenthèses.  
Exemple: Carson, R. (2002). *Silent Spring*. Boston: Houghton Mifflin. (Ouvrage original publié en 1962).

S'il s'agit d'une réédition d'un ouvrage révisé, en faire mention après le titre, entre parenthèses et sans italique.  
Exemple: George, P., & Verger, F. (éds) (2004). *Dictionnaire de la géographie* (8<sup>e</sup> éd.). Paris: Presses universitaires de France.

Pour les livres traduits, on ajoute le nom du traducteur, la date de publication et la maison d'édition de l'édition originale.  
Exemple: Carson, R. (2014). *Printemps silencieux* (4<sup>e</sup> éd., traduction de Jean-François Gravrard révisée par Baptiste Lanaspèze). Paris: Wildproject. (Ouvrage original publié en 1962 sous le titre *Silent Spring*. Boston: Houghton Mifflin).

## Chapitre d'ouvrage collectif

---

Auteur, A. (date). Titre du chapitre. Dans E. Éditeur (éd.), *Titre du livre* (pp. pages début-fin). Ville: Éditeur.

Reynard, E. (2005). Paysage et géomorphologie: quelques réflexions sur leurs relations réciproques. Dans Y. Droz & V. Miéville-Ott (éds), *La polyphonie du paysage* (pp. 101-124). Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.

Ce format est utilisé lorsqu'un livre est constitué de chapitres rédigés et signés par des auteurs différents et publiés sous la supervision d'un ou de plusieurs éditeurs scientifiques.

Si le nombre d'éditeurs scientifiques est supérieur à deux, placer une virgule avant le « & » qui précède le nom du dernier auteur.

## Article de revue

---

Auteur, A. (date). Titre de l'article. *Titre de la revue*, vol. (no), pages début-fin. doi: code alphanumérique du DOI

Suhardiman, D., Clement, F., & Bharati, L. (2015). Integrated water resources management in Nepal: key stakeholders' perceptions and lessons learned. *International Journal of Water Resources Development*, 31(2), 284-300. doi:10.1080/07900627.2015.1020999

Le **DOI** (Digital Object Identifier) «est un code alphanumérique désignant des 'objets de propriété intellectuelle' se trouvant sur Internet, notamment des articles de périodiques. Il a été développé par la Fondation internationale du DOI (International DOI Foundation), un organisme à but non lucratif créé en 1997» («DOI (Digital Object Identifier)», 2009).

Lorsqu'un **DOI** (Digital Object Identifier) est attribué au document **il faut impérativement l'ajouter à la fin de la référence.**

Si l'article est disponible uniquement en ligne, en l'absence de DOI, mentionner l'URL précédée de la mention « Repéré à ».

Exemple:

Brunet, R. (2005). Aspects de la mondialisation: la révolution du diamant. *Mappemonde*, (78). Repéré à <http://mappemonde.mgm.fr/num6/articles/art05204.html>

## Article de presse

---

Auteur, A. (année, jour mois). Titre de l'article. *Titre du journal*, page. Ville, Pays.

Brungschwig, F. (2009, 7 janvier). Foi de météorologue, le froid de ces jours n'a rien d'exceptionnel. *24 heures*, p.3. Lausanne, Suisse.

Si l'auteur est inconnu, débiter la citation par le titre de l'article.

Lorsque la ville de publication est identifiable dans le titre du journal, il n'est pas nécessaire de la répéter. On ajoutera uniquement le pays après le titre du journal le numéro de page. Ex. : *Tribune de Genève*, p. 8. Suisse.

Insérer l'abréviation « p. » (1 page) ou « pp. » (plus d'une page) avant le numéro de la page. Si les pages sont discontinues, séparer les numéros de pages par des virgules.

## Thèse non publiée

---

Auteur, A. (date). *Titre de la thèse ou du mémoire* (thèse de doctorat non publiée). Université où la thèse a été soutenue, Faculté, Ville, Pays.

Cantoreggi, N. (2012). *Développement de l'irrigation et évolution des régimes fonciers dans la région de Gaya (Niger)* (thèse de doctorat non publiée). Université de Lausanne, Faculté des géosciences et de l'environnement, Suisse.

Si le nom de l'université comprend la ville où elle se trouve, on ne répète pas le nom de la ville.

## Thèse publiée sous forme électronique

---

Auteur, A. (date). *Titre de la thèse* (thèse de doctorat). Université où la thèse a été soutenue, Faculté, Ville, Pays.  
Repéré à URL

Kaiser, C. (2010). *Analysis, modelling and visualisation of spatiotemporal data for urban studies* (thèse de doctorat). Université de Lausanne, Faculté des géosciences et de l'environnement, Suisse. Repéré à [https://my.unil.ch/serval/document/BIB\\_9E91E335B9D8.pdf](https://my.unil.ch/serval/document/BIB_9E91E335B9D8.pdf)

## Thèse publiée chez un éditeur

---

Auteur, A. (date). *Titre de la thèse*. Ville : Editeur.

Matthey, L. (2008). *Le quotidien des systèmes territoriaux: lecture d'une pratique habitante. Généalogie et description herméneutique des modalités de l'habiter en environnement urbain*. Bern : Peter Lang.

Une thèse de doctorat publiée est citée de la même manière qu'un livre.

## Mémoire de master ou de licence non publié

---

Auteur, A. (date). *Titre du mémoire* (mémoire de licence/ master non publié). Université où le mémoire a été soutenu, Faculté, Institut, Ville, Pays.

Phillips, M. (1993). *Géomorphologie du vallon de Nant*. (mémoire de licence non publié). Université de Lausanne, Faculté des Lettres, Institut de géographie, Suisse.

Si le nom de l'université comprend la ville où elle se trouve, on ne répète pas le nom de la ville.

## Mémoire de master ou de licence publié sous forme électronique

---

Auteur, A. (date). *Titre du mémoire* (mémoire de licence/ master). Université où le mémoire a été soutenu, Faculté, Institut, Ville, Pays. Repéré à URL

Pagano, L. (2008). *Inventaire des géotopes géomorphologiques du Val Bavona et du Val Rovana: sélection, évaluation et perspectives* (mémoire de licence). Université de Lausanne, Faculté des Lettres, Institut de géographie, Suisse. Repéré à <https://doc.rero.ch/record/10660>



Pour les actes de colloque, c'est l'année d'édition qui figure dans le champ date. La date du déroulement du colloque apparaît, elle, dans le titre.

## Actes de colloque

Auteur, A. (date). Titre de la communication. Dans E. Editeur (éd.), *Titre de la publication* (pp. pages début-fin). Ville: Editeur.

Pralong, J.-P. (2003). Valorisation et vulgarisation des sciences de la Terre: les concepts de temps et d'espace et leur application à la randonnée pédestre. Dans E. Reynard, C. Holzmann, D. Guex, & N. Summermatter (éds), *Géomorphologie et tourisme. Actes de la Réunion annuelle de la Société Suisse de Géomorphologie (SSGm) Finhaut, 21-23 septembre 2001* (pp. 115-127). Lausanne: Université, Institut de géographie.

Pour référencer une communication parue dans les actes d'un colloque, on utilise le format relatif à un chapitre de livre en précisant, dans le titre, qu'il s'agit des actes d'un colloque et en ajoutant l'intitulé du colloque, le lieu et la date.

## Document dont l'auteur est une institution ou une collectivité

Nom de l'institution ou de la collectivité (date). *Titre du document*. Ville: Editeur.

Eidgenössisches Institut für Schnee- und Lawinenforschung (2000). *Der Lawinenwinter 1999. Ereignisanalyse*. Davos: Auteur.

La mention «Auteur» pour l'éditeur indique que l'ouvrage est édité par l'auteur (Zotero ne gère pas automatiquement cette simplification).

Le nom de l'institution ou de la collectivité doit être écrit en entier (ne pas utiliser l'acronyme).

## Document académique

Auteur, A. (date). *Titre du document* (type de document). Université, Faculté, Institut, Ville, Pays.

Fallot, J.-M. (2014). *Climatologie* (polycopié). Université de Lausanne, Faculté des géosciences et de l'environnement, Institut de géographie et durabilité, Suisse.

Si le nom de l'université comprend la ville où elle se trouve, on ne répète pas le nom de la ville.

## Billet de blog / page web

---

Auteur, A. (année, jour mois). Titre du billet ou de la page. *Titre du blog ou du site web*. Repéré à URL (consulté le date).

Rosset, M. (2015, 27 juillet). Documents sur la permaculture à la BCUL. *Geosources: le blog d'une géographe documentaliste à l'IGD*. Repéré à <http://www.geosources.ch/wp/documents-sur-la-permaculture-a-la-bcul/> (consulté le 30.09.2015).

Le style «American Psychological Association 6th edition (Provost) (French - Canada)» à disposition dans le réservoir de styles de Zotero ne prend pas en compte la date de consultation. Si vous souhaitez la mentionner, il faudra l'ajouter manuellement entre parenthèses, à la suite de l'URL.

## Wiki (Wikipédia inclus)

---

Titre de l'article (année, jour mois). Dans *Nom du Wiki*. Repéré à URL

Étalement urbain (2015, 16 juillet). Dans *Wikipédia*. Repéré à [http://fr.wikipedia.org/wiki/Étalement\\_urbain](http://fr.wikipedia.org/wiki/Étalement_urbain)

Les Wikis étant des outils collaboratifs, les auteurs sont - par principe - multiples. Il est donc rarement possible d'attribuer un article à un ou des auteurs définis. On débute donc la citation par le titre de l'article. **La date correspond à la date de la version de l'article à laquelle vous vous référez** (les versions successives sont accessibles depuis l'onglet « Historique » situé en haut de la page sur la droite).

## Texte législatif

---

Nom de l'acte législatif du jour mois année (date d'adoption par le parlement) (abréviation), numéro du registre des lois.

Loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991 (LEaux), RS 814.20.

En Suisse, les différents cantons ont leur propre système de classement. Certains cantons utilisent la classification fédérale. Afin d'éviter toute confusion, on rajoutera dans l'abréviation un « c » minuscule après le « L » majuscule (ex.: LcAT signifie Loi cantonale sur l'aménagement du territoire).

Dans la liste de références, on pourra classer les actes législatifs selon les différentes collectivités concernées (ex.: Confédération, cantons, etc.). Si l'on décide de citer les actes législatifs en vrac, on indiquera clairement de quel registre législatif il s'agit (ex.: Confédération suisse, RS 700; Canton du Valais, RS 701.1).

## Publication sur support électronique

---

Auteur, A. (date). *Titre du document* [support]. Ville: Editeur.

Robin, M. (2014). *Sacrée croissance!* [DVD]. Issy-les-Moulineaux: ARTE.

## Carte topographique

---

Numéro et nom de la feuille (série et échelle). (année d'édition). Ville: Editeur.

Feuille 1243 Lausanne (Carte nationale de la Suisse 1:25'000). (2011). Wabern: Office fédéral de topographie swisstopo.

## Carte géologique

---

Auteur, A. (année). Feuille numéro et nom, carte numéro (série et échelle). Ville: Editeur.

Marthaler, M., Sartori, M., & Escher, A. (2008). Feuille 1307 Vissoie, carte 122 (Atlas géologique de la Suisse 1:25'000). Wabern: Office fédéral de topographie swisstopo.

## Notice explicative (carte géologique)

---

Auteur, A. (année). Feuille numéro et nom, notice explicative numéro (série et échelle). Ville: Editeur.

Marthaler, M., Sartori, M., Escher, A., & Meisser, N. (2008). Feuille 1307 Vissoie, notice explicative 122 (Atlas géologique de la Suisse 1:25'000). Wabern: Office fédéral de topographie swisstopo.

## Les citations dans le texte

### Définition

**Citation** : « D'une manière générale, le mot citation désigne l'action de citer ou son résultat: en littérature, une citation est la reproduction d'un court extrait d'un propos ou d'un écrit antérieur dans la rédaction d'un texte ou dans une forme d'expression orale. » (« Citation », 2007)

On distingue **deux types de citations**: les **citations directes**, qui reproduisent tels quels des extraits d'ouvrages, d'articles... et les **citations indirectes** (appelées aussi paraphrases) qui elles, font référence à une idée. Etant donné, que les citations indirectes ne reproduisent pas les termes exacts utilisés par l'auteur du texte original, il n'y a pas de texte en italique.

### Droit d'auteur et citations

*« En tout premier lieu, il convient de rappeler (sic) le principe du droit d'auteur: aucune utilisation d'une œuvre n'est possible sans l'autorisation préalable de l'auteur. En conséquence, aucune citation d'une œuvre ne devrait être possible sans l'autorisation préalable de son auteur.*

*Mais il est important de pouvoir citer des auteurs pour exercer un véritable travail critique dans des travaux scientifiques, universitaires, politique (sic). C'est pourquoi le droit de citation peut aujourd'hui être présenté comme une exception aux droits d'auteur: à condition de respecter un certain nombre de conditions de forme et de fond, un auteur ne peut s'opposer à la republication d'un extrait limité de son œuvre.*

*Le droit de citation a des acceptions légèrement différentes selon les législations nationales. » (« Wikiquote: informations diverses », 2007)*

*« Citer est une bonne chose. Cela montre que vous avez lu les articles que vous utilisez. En attribuant le mérite à l'auteur, vous avez tout à gagner et vous n'avez rien à perdre. La science est le fruit d'un travail collectif. Citer les phrases d'autres scientifiques dont les articles ont été publiés rend ce que vous dites encore plus convaincant. » (Lebrun, 2007, p. 158)*

Voyons ce qu'il en est **en Suisse** :

Dans l'article 25, al.1-2 de la Loi fédérale sur le droit d'auteur (LDA) du 9 octobre 1992, (RS 231.1) - état au 1er janvier 2011 - on trouve les indications suivantes :

- <sup>1</sup> *Les citations tirées d'œuvres divulguées sont licites dans la mesure où elles servent de commentaire, de référence ou de démonstration et pour autant que leur emploi en justifie l'étendue.*
- <sup>2</sup> *La citation doit être indiquée; la source et, pour autant qu'il y soit désigné, l'auteur, doivent être mentionnés.*

**Attention : le droit de citation ne s'applique pas aux images ou aux illustrations.**

## Règles générales relatives à l'insertion de citations directes dans le texte

- Le texte de la citation est toujours placé entre guillemets français et en italique (« *texte de la citation* »).
- Quand une **citation est courte** (moins de 40 mots), on l'insère dans le texte. Quand une **citation est longue**, on la détache du texte en l'insérant entre les paragraphes avec un retrait à gauche et à droite.
- En principe, on cite dans la langue originale. Si celle-ci ne peut pas être comprise par les lecteurs et en l'absence de traduction officielle, on peut traduire soi-même l'extrait en ajoutant la mention « notre traduction » entre parenthèses crochets ([ ]).
- Toute citation « *doit être reproduite avec fidélité sans aucune modification y compris la ponctuation* » (Piolat, 2002, p.128).  
Lorsqu'une citation est insérée dans une phrase, la casse de la première lettre peut être changée et le point final omis afin de respecter la syntaxe de la phrase dans laquelle la citation est insérée.

« **Sic** (mot latin 'ainsi') : se met entre parenthèses à la suite d'une expression ou d'une phrase citée pour souligner qu'on cite textuellement, si étranges que paraissent les termes » (Le nouveau Petit Robert, 2009).

- En cas de **citation partielle**, on signale les omissions par trois points de suspension placé entre parenthèses crochets [...]. Les mots ajoutés (pour replacer une citation dans son contexte) sont également placés entre parenthèses crochets sans italique.

Exemple tiré de: Hammer, J. (2008, 1 juin). Au pays de Salif Keita. Blues bambara à Bamako. *Courrier international*, (813), p. 52.

Citation complète :

«A première vue, Bamako, ville chaude et poussiéreuse qui s'étire le long des deux rives du fleuve Niger, dans le sud du Mali, non loin de la frontière avec la Guinée, n'est pas une des plus grandes capitales culturelles monde. **Bien qu'elle soit la capitale du Mali**, ancienne colonie française, et que sa population soit estimée à plus de 1 million d'habitants, **elle ressemble à bien des égards à un gros village**, avec ses rares gratte-ciel dressés le long du large fleuve boueux, ses chèvres qui broutent le long des routes et son Grand Marché occupant une bonne partie du centre-ville.» (Hammer, 2008)

Citation partielle (courte) avec omissions et adjonction :

«*Bien qu'elle soit la capitale du Mali, [...] elle [Bamako] ressemble à bien des égards à un gros village [...]*» (Hammer, 2008).

«Toute référence doit être retrouvée par le lecteur dans la liste de références en fin de texte [...] sans aucune confusion possible» (Pelgrims Ducrey, 1999, p. 1).

## Appels de citation

Que la citation soit **directe** ou **indirecte**, sa source doit toujours être indiquée dans le texte. Dans un style de citation de type « auteur-date », comme le style APA, cette indication comporte généralement le nom de l'auteur, la date et parfois un numéro de page, le tout placé entre parenthèses, comme dans les paragraphes qui précèdent. Cette référence abrégée est appelée **appel de citation** (on parle aussi de renvoi dans le texte ou encore de renvoi bibliographique).

Cet appel de citation doit permettre au lecteur de localiser sans équivoque la référence bibliographique complète dans la liste de références qui apparaît à la fin du document (avant les annexes).

Exemple:

L'appel de citation «(Reynard, 2008, p.29)» apparaissant dans le texte après une citation directe, se rapporte, dans la liste de références, à l'article suivant:

Reynard, E. (2008). Transporter l'eau: regards croisés sur les réseaux urbains et ruraux de l'eau en Suisse. *Flux*, (72-73), 27-38.

Après une citation directe courte, l'appel se place entre le guillemet indiquant la fin de la citation et la suite de la phrase ou son point de terminaison. Si la citation est longue, l'appel de citation est placé entre parenthèses après le guillemet de fin et sans point final.

## Principes de base

- Lorsque le nom de l'auteur ou/et la date sont déjà mentionnés dans le texte on ne les répète pas dans l'appel de citation.

Exemples:

Boisvert (2013) suggère que...

En 2013, Boisvert suggère que...

- Pour les textes de **deux auteurs**, on cite toujours les deux noms (ex. : George & Verger, 2009). Lorsque le nom des auteurs est intégré au discours narratif on remplace le « & » par « et » (ex. : George et Verger (2009) insistent sur l'importance...).
- De **trois à cinq auteurs**, lors de la première occurrence on cite les noms de tous les auteurs (ex. : Reynard, Lambiel, & Scapozza, 2010). Par la suite, on indique le nom du premier auteur suivi de la mention « et al. » (ex. : Reynard et al., 2010).
- **Six auteurs ou plus**, dès la première occurrence on ne cite que le nom du premier auteur suivi de la mention « et al. ».
- Si le document que l'on cite n'a **pas d'auteur** identifiable, on cite dans le texte les premiers mots de la référence telle qu'elle apparaît dans la liste références. S'il s'agit du titre d'un article, on le place entre guillemets (ex. : « Citation », 2007), s'il s'agit du titre d'un livre, on le met en italique et - en général - on l'abrège.
- Les **articles publiés uniquement en ligne** ne sont pas toujours paginés (absence de folio). Dans ce cas on indique seulement le nom de l'auteur suivi de la date (le lecteur retrouvera facilement le texte par lui-même en effectuant une recherche dans le document électronique). S'il s'agit d'une citation indirecte, on pourra éventuellement indiquer le numéro du paragraphe ou des paragraphes d'où l'on a tiré les idées reprises dans le texte.
- Lorsque l'on cite **plusieurs ouvrages du même auteur parus la même année**, on ajoute une lettre a, b... après la date afin de les différencier (ex. : Reynard, 2008a / Reynard, 2008b).
- Lorsqu'une citation concerne **plusieurs auteurs**, il faut placer ces derniers dans l'ordre alphabétique et les séparer par un point-virgule. Ex. : (Fallot, 2009 ; Reynard, 2011 ; Scapozza, 2008).



- Si plusieurs travaux du même auteur sont cités, il faut les placer dans l'ordre croissant de l'année de publication. Ex.: (Boisvert, 2007, 2009, 2013).
- Si vous citez un auteur qui cite lui-même l'écrit d'un autre auteur, mentionnez-le de la façon suivante: Auteur, date, p. x, cité dans Auteur, date, p. x (ex.: Reynard, 2010, p. 23, cité dans Lane, 2011, p. 3). Dans la liste de références bibliographiques on n'indiquera que la source secondaire, c'est-à-dire - dans l'exemple ci-dessus - le texte écrit par Lane (2011).
- Lorsque l'on fait référence à un site web complet, plutôt qu'à une page d'un site, on indique l'adresse URL complète dans la parenthèse.

Exemple :

Le visualiseur de cartes du géoportail fédéral (<https://map.geo.admin.ch>) permet de consulter des géodonnées numériques à diverses échelles.

Dans ce cas, l'insertion dans la liste de références bibliographiques n'est pas obligatoire.

## Références

Remarque : cette liste n'inclut pas les références citées à titre d'exemples.

American Psychological Association (2010). *Publication Manuel of the American Psychological Association* (6<sup>e</sup> éd.). Washington : Auteur.

Boman, P., & Laucou, C. (2005). *La typographie cent règles*. Angers : Le Polygraphe.

Cislaru, G., Claudel, C., & Vlad, M. (2009). *L'écrit universitaire en pratique*. Bruxelles : De Boeck.

Citation (2007, 30 avril). Dans *Wikipédia*. Repéré à <http://fr.wikipedia.org/wiki/Citation>

DOI (Digital Object Identifier) (2009, 15 juillet). Dans *Wikisdis*. Repéré à [http://wikisdis.inrs.ca/index.php/DOI\\_\(Digital\\_Object\\_Identifier\)](http://wikisdis.inrs.ca/index.php/DOI_(Digital_Object_Identifier))

Lebrun, J.-L. (2007). *Guide pratique de rédaction scientifique*. Les Ulis : EDP Sciences.

*Le nouveau Petit Robert: dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (2009). Paris : Dictionnaires Le Robert.

Pelgrims Ducrey, G. (1999). *Adaptation française des normes de publications liées aux références de l'American Psychological Association*. Repéré à [http://www.ulg.ac.be/upload/docs/application/pdf/2015-11/dep\\_normes\\_apa.pdf](http://www.ulg.ac.be/upload/docs/application/pdf/2015-11/dep_normes_apa.pdf)

Piolat, A. (2002). *La recherche documentaire. Manuel à l'usage des étudiants, doctorants et jeunes chercheurs*. Marseille : Solal.

Provost, M. A., Alain, M., Leroux, Y., & Lussier, Y. (2010). *Normes de présentation d'un travail de recherche* (4<sup>e</sup> éd). Trois-Rivières : SMG.

Rectorat de l'Université de Lausanne. (2005, 27 juin). *Code de déontologie en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses*. Repéré à [https://www.unil.ch/interne/files/live/sites/interne/files/textes\\_leg/0\\_aff\\_gen/dir0\\_3\\_code\\_deontologie1.pdf](https://www.unil.ch/interne/files/live/sites/interne/files/textes_leg/0_aff_gen/dir0_3_code_deontologie1.pdf)

Wikiquote: informations diverses. (2007, 19 août). *Wikiquote*. Repéré à [http://fr.wikiquote.org/wiki/Wikiquote:Informations\\_diverses](http://fr.wikiquote.org/wiki/Wikiquote:Informations_diverses)

## Acte législatif

Article 25, al. 1-2 de la Loi fédérale sur le droit d'auteur (LDA) du 9 octobre 1992, (RS 231.1). Etat au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Repéré à [http://www.admin.ch/ch/f/rs/231\\_1/a25.html](http://www.admin.ch/ch/f/rs/231_1/a25.html)